

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Primes de bilinguisme

Augmentation des montants des primes de bilinguisme

Augmentation des montants des primes de bilinguisme

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui augmente les montants des allocations pour bilinguisme accordées aux membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale.

Le projet, qui exécute l'accord sectoriel 2007-2008, revoit les montants et les conditions d'octroi des primes de bilinguisme, qui dataient de 1991. Les montants des allocations seront dorénavant ventilés selon deux critères : le degré de difficulté de l'examen et le niveau du bénéficiaire.

Pour les agents des niveaux B, C et D, les montants de la prime de bilinguisme s'élèvent dorénavant à 20, 35 et 65 euros non indexés (indice-pivot = 138,01) selon le degré de difficulté de l'examen. Pour les agents de niveau A, les montants s'élèvent à 30, 50 et 80 euros non indexés selon le degré de difficulté de l'examen. Ces majorations entreront en vigueur le 1er décembre 2008.

La révision fondamentale du système doit permettre de promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration fédérale, ce qui constitue un facteur majeur pour le service rendu au citoyen ainsi que pour le bon fonctionnement des services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe